

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'assemblée générale annuelle 2025 de notre association Le Crotoy Préservé et Authentique se tiendra : **Le samedi 15 mars 2025 à 14h 15 dans la salle du Conseil de la Mairie du Crotoy, 12 rue du Général Leclerc 80550 Le Crotoy.** Nous souhaitons vivement votre participation à cette réunion. Vous pourrez prendre connaissance de nos activités et nous faire part des questions qui vous paraissent justifier une action de la part de LCPA.

En fonction de l'actualité et de différentes interrogations d'adhérents nous aborderons les points suivants : le centre conchylicole, le permis de construire du 3 rue du Château, les maisons en déshérence, l'AVAP, la signalétique publicitaire, le contrat récemment signé avec l'Etat « Village d'avenir », les noms anciens des rues du Crotoy, la veille des permis de construire.

Les Rencontres annuelles **Architecture et Patrimoine** sont ouvertes à tous les publics :

Elles sont consacrées cette année à **L'Inventaire du patrimoine du Pays d'art et d'histoire Ponthieu baie de Somme**, dans le cadre du label Pays d'art et d'Histoire

et seront animées par Suzelle Montauban chargée d'études d'inventaire du patrimoine et Bertrand Fournier, chercheur au Service régional de l'Inventaire.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

14 h 15 :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2023
- Rapport financier
- Élections pour le renouvellement partiel du conseil d'administration
- Questions diverses

16 h :

- Rencontres *Architecture et Patrimoine*

17 h 30 :

- Pot de clôture

Pour des raisons d'organisation, nous souhaitons connaître, par retour, votre participation à cette assemblée générale.

Nous demandons également aux adhérents qui souhaiteraient rejoindre le conseil d'administration de nous en faire part dès à présent. (Fiche candidature ci-dessous).

Si vous ne pouvez vous-même assister à l'assemblée générale, nous vous remercions de nous faire parvenir votre pouvoir au siège de LCPA - 11 rue du Marquenterre - 80550 LE CROTOY ou par mail : [lcpa.lecrotoy@free.fr](mailto:lcpa.lecrotoy@free.fr)

Comptant vivement sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Annie Jacques

Jean-Claude Chamaillard

Cyril Goerens

## POUVOIR POUR L'ASSEMBLÉE GENERALE LCPA DU SAMEDI 15 MARS 2025

Document à détacher et à adresser rempli au secrétariat de LCPA  
11 rue du Marquenterre 80550 LE CROTOY ou par mail : lcpa.lecrotoy@free.fr

Je soussigné(e)

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Membre actif de l'Association « Le Crotoy Préservé et Authentique » donne pouvoir à

Participera

Ne participera pas

NOM .....

Prénom.....

Membre actif de l'Association LCPA, pour me représenter à l'Assemblée Générale du 15 mars 2025 et prendre toute décision à ma place.

Fait à.....le.....

Signature

**Nota :** est considéré comme membre actif, toutes personnes ayant réglé leur cotisation annuelle et les nouveaux adhérents à jour.

Les adhérents qui ne seront pas à jour pourront régler leur cotisation le jour de l'assemblée générale

## **ÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Extraits des statuts de l'association LCPA**

*ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION : L'association est dirigée par un conseil de 9 membres, élus pour 1 année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil étant renouvelé chaque année par tiers, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.*

*Si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire*

*En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration le mandat des membres remplacés.*

*Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du Président, ou à la demande du quart de ses membres.*

*Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*

*Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.*

**Composition du Conseil d'Administration depuis l'assemblée générale de 2024 :** Jean-Claude Chamaillard, Charles Chapron, Martine Droulers, Cyril Goerens, Fabrice Hernandez, Annie Jacques, Sabine Leteurtre, François Charles Rebeix, Jean-Claude Steil.

XX

### **CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LCPA**

Document à détacher et à adresser rempli au secrétariat de LCPA

LCPA - 11 rue du Marquenterre 80550 LE CROTOY ou par retour mail : lcpa.lecrotoy@free.fr

Je soussigné(e)

NOM .....

Prénom.....

Adresse.....

Membre actif de l'Association « Le Crotoy Préservé et Authentique » ai l'honneur de présenter ma candidature à la fonction de membre du conseil d'administration à l'occasion du renouvellement partiel lors de l'assemblée générale du samedi 15 mars 2025.

Fait à.....le.....

Signature